



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de tri

Question écrite n° 3920

Texte de la question

M. Claude Billard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le devenir du centre de tri postal de Paris - Austerlitz. La direction générale de La Poste devrait fermer ce centre, où travaillent 500 personnes, au 31 décembre de cette année. D'autres possibilités existent pourtant : ce centre de tri, qui ne s'occupe que du courrier international, pourrait diversifier son activité en traitant du courrier national. A cet effet, des possibilités de convergence avec le bureau de poste principal de Paris 13 - Italie sont réalisables. Le maintien et le développement du centre de tri de Paris - Austerlitz pourraient également s'envisager dans le cadre d'un centre de tri multifonction dont les plans avaient été étudiés dès 1990. Le service public postal n'a-t-il pas à perdre en qualité et dans sa capacité à répondre aux besoins des usagers en fermant un site qui a des possibilités d'avenir ? En conséquence, il lui demande de lui faire connaître son appréciation sur ce sujet et les mesures qu'il compte prendre.

Texte de la réponse

La Poste a entrepris une réorganisation, qui se déroulera jusqu'à mi-1998, visant à rapprocher le traitement du trafic du courrier international de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle. A cet égard, il est prévu de fermer, le 31 décembre prochain, le centre de traitement du courrier international de Paris-Austerlitz situé sur l'emprise de la gare d'Austerlitz. Ce projet permettra d'améliorer sensiblement la qualité de service grâce à un traitement automatisé du courrier et à une réduction des délais de transport à l'intérieur de l'Ile-de-France, d'offrir aux agents des meilleures conditions de travail par la création d'un centre moderne et, enfin, de maîtriser les coûts d'exploitation, conditions nécessaires pour maintenir et développer les parts de marché de la poste française dans un contexte de concurrence de plus en plus vive. L'hypothèse d'une diversification des activités du centre de Paris-Austerlitz ne peut être envisagée en raison, d'une part, de l'inadaptation du site aux nouvelles conditions d'exploitation des objets postaux (mécanisation du tri, conteneurisation, exploitation sur un seul niveau) et, d'autre part, des projets de la SNCF de transformation de ce site pour ses propres besoins. La fermeture du centre de Paris-Austerlitz entraîne une évolution professionnelle des agents qui y travaillent. Un dispositif d'accompagnement indemnitaire et une aide pour la réorientation professionnelle vers d'autres services ont été mis en place par La Poste après concertation avec les organisations professionnelles. A ce jour, moins de 250 agents restent à reclasser. Ils se verront proposer d'ici la fin de l'année, soit une nomination en Ile-de-France, en particulier au centre de traitement du courrier international de Mitry-Mory qui ouvrira en janvier 1998, soit une mutation vers la province ou vers les départements d'outre-mer pour certains agents originaires de ces départements.

Données clés

Auteur : [M. Claude Billard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3920

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3271

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4818